2023

RAPPORT D'ACTIVITÉ

FRANCE VICTIMES 78 - SOS VICTIMES 78

FRANCE
VICTIMES 78
VERSAILLES
SOS VICTIMES 78

RAPPORT MORAL

L'année 2023 a vu nos missions, actions et notre implantation se développer.

Le rapport d'activité qui vous sera présenté vous détaillera:

- les projets et actions menés au sein de l'association;
- les projets et actions auxquels nous avons été associés;
- les groupes de travail;
- les interventions extérieures.

Cette année a été marquée notamment:

- **Par de nouvelles permanences:**
  - Permanence de soutien psychologique à Rambouillet;
  - Permanence dédiée aux victimes d'actes LGBTIphobes à la Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie des Yvelines;
  - Permanence d'avocats de la commission victime du Barreau de Versailles.

- **Par une augmentation du temps proposé dans les permanences juridiques**

- **Par un changement de structure de l'association:**
  - Diminution importante du nombre de bénévoles réduit à trois.

- **Par une prise en compte légitime des aspirations des salariés:**
  - Augmentation des salaires;
  - Mise en place de tickets restaurants.

Je voudrais remercier nos partenaires et financeurs dont le soutien est essentiel pour la poursuite et l'évolution de nos missions.

Nous déplorons que le Conseil Départemental (hors territoires d'action départementale) ne nous ait finalement pas versé la subvention de 15.000€ pourtant attendue, ce qui bien entendu va remettre en cause la gestion future de l'association d'autant qu'aucune subvention n'est prévue pour 2024.

Mais nous devons la réalisation de nos actions auprès des victimes à une équipe dynamique, professionnelle et motivée que je tiens à féliciter pour l'ensemble de leur implication dans des conditions parfois difficiles sous la direction sans faille de Jonathan Portier.

Le Président
Louis-Pierre CORADIN
24 juin 2024

REMERCIEMENTS

Nous remercions nos partenaires et financeurs qui nous ont soutenu en 2023 dans nos missions et notamment :

- Les services de l'Etat
  - la Cour d'Appel de Versailles
  - le Tribunal Judiciaire de Versailles

- La Préfecture des Yvelines
  - le Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance (FIPD)
  - la Direction régionale aux Droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes (DRDFE)
  - la Délégation Interministérielle à la Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH)
  - le Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA);

- Le Conseil Régional d'Ile de France;

- Les Territoires d'Action Départementale Boucle de Seine et Grand Versailles;

- L'Ordre des avocats du barreau de Versailles;

- Le Groupement de gendarmerie des Yvelines;

- La Direction Départementale de la Sécurité Publique des Yvelines;

- Les communes et communautés d'agglomération:
  - Beynes, Chatou, Chesnay-Rocquencourt, Carrières sur Seine, Croissy sur Seine, Rambouillet, Saint Germain en Laye, Jouy en Josas, Vélizy Villacoublay, Houilles, Versailles, Maisons-Laffitte, Sartrouville;

- France Victimes;

- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie des Yvelines;

- Les donateurs privés.

TABLE DES MATIÈRES

1 - PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION

06 L'objet de l'association

07 Les organes dirigeants

09 L'équipe intervenante

11 Les lieux de permanence

2 - L'ACCUEIL DES VICTIMES EN CHIFFRE

12 Le nombre de victimes reçues et d'entretiens réalisés

18 Le profil des victimes reçues

3 - LES PROJETS ET ACTIONS MENÉS

20 Les projets et actions menés au sein de l'association

25 Les projets et actions auxquels nous avons été associés

27 Les groupes de travail

28 Les interventions extérieures

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'OBJET DE L'ASSOCIATION

Créée en janvier 1991, France Victimes 78 - SOS Victimes 78 est une association loi 1901, sans but lucratif, sans appartenance politique ou confessionnelle, qui s'inscrit dans l'expression d'une solidarité collective à l'égard des victimes.

France Victimes 78 - SOS Victimes 78 a une vocation départementale au sein des Yvelines conformément à une convention définissant son territoire d'intervention signée entre les associations d'aide aux victimes du département en présence du Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Versailles.

L'association France Victimes 78- SOS Victimes 78 a pour objet :

- d'accueillir toute personne victime d'une atteinte à la personne ou d'une atteinte aux biens, d'actes de terrorisme, de catastrophes naturelles;
- de les informer de leurs droits;
- de leur proposer un soutien psychologique;
- de leur proposer un accompagnement dans les démarches administratives et judiciaires ;
- de réaliser des enquêtes victimes, des évaluations victimes à la demande des magistrats;
- et, de façon plus générale, de participer à toute forme de soutien en faveur des victimes d'infractions pénales, en concertation avec les autres organismes œuvrant à cette fin.

L'association met en place les structures nécessaires à la réalisation des objectifs fixés.

France Victimes 78 - SOS Victimes 78 dispose d'une équipe composée de salariés, de bénévoles, de membres associés, de volontaires service civique et de stagiaires.

France Victimes 78 - SOS Victimes 78 accueille et accompagne les victimes gratuitement et en toute confidentialité.

France Victimes 78 - SOS Victimes 78 est membre de la fédération France Victimes et adhère à ce titre au Code de déontologie des services d'aide aux victimes.

France Victimes 78 - SOS Victimes 78 bénéficie depuis 2020 d'un agrément spécifique aux associations d'aide aux victimes délivré par le Ministère de la Justice.

LES ORGANES DIRIGEANTS

LES MEMBRES COMPOSANT L'ASSEMBLEE GÉNÉRALE

- Les membres de droit

Les membres de droit, dont la liste suit, sont les personnes devenant adhérentes ès qualités, de par leurs fonctions, sans être soumises à la procédure normale de demande d'affiliation, mais à la condition d'accepter cette qualité. Ils ne versent pas de cotisation annuelle.

- Le Préfet, Président du Conseil Départemental de la prévention de la délinquance, ou son représentant désigné,
- Le Président du Conseil Départemental ou son représentant désigné,
- Le Président du Tribunal Judiciaire ou le magistrat du siège qu'il désignera comme son représentant,
- Le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire ou le magistrat du Parquet qu'il désignera comme son représentant,
- Le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Versailles ou l'avocat qu'il désignera comme son représentant,
- Le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant,
- Le Commandant du groupement de Gendarmerie des Yvelines ou son représentant,
- Les responsables des autres associations d'aide aux victimes du département des Yvelines,
- Les représentants désignés des organismes et entreprises publics et privés avec lesquels une convention a été signée.

- Les membres actifs

Les membres actifs sont les bénévoles participant à l'accueil des victimes ou à toute autre mission au sein de l'association, dont la candidature a été validée par le bureau, et qui possèdent les qualités et compétences nécessaires. Les membres actifs versent une cotisation annuelle.

- Les membres associés

Les membres associés sont les personnes, physiques ou morales, manifestant un intérêt certain pour l'association, et susceptibles de faire apport ponctuellement de leurs connaissances ou de leurs activités. Ils versent une cotisation annuelle.

- Les membres d'honneur

Le titre de membre d'honneur est décerné aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services éminents à l'association.

LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. le Colonel ROCHE, Commandant le Groupement de Gendarmerie des Yvelines, membre de droit
- Maître MANDICAS, représentant l'Ordre des avocats de Versailles, membre de droit
- Mme COLOMBO, Présidente du CIDFF78, membre de droit
- M. DEFER, Directeur Départemental de la Sécurité Publique des Yvelines (DDSP), membre de droit
- M. CORADIN, membre associé
- Mme DEMANT membre actif
- Mme MOTTE, membre actif
- M. RENAUD membre actif
- M. LONGUEVILLE, membre actif
- Mme JAULIN, membre actif

LA COMPOSITION DU BUREAU DE L'ASSOCIATION

- Président : M. Louis-Pierre CORADIN
- Vice-Présidente : Mme Virginie MOTTE
- Trésorier : M. Guy LONGUEVILLE
- Trésorier adjoint : M. Jean-Michel RENAUD
- Secrétaire : Mme Véronique DEMANT
- Secrétaire adjointe : Mme Lydwine JAULIN

L'ÉQUIPE INTERVENANTE

L'ORGANIGRAMME

LES FORMATIONS SUIVIES

En 2023, l'équipe a suivi les formations, conférences et colloques suivants:

- Actualités du droit des victimes **(France Victimes)**
- Le droit des victimes mineures **(Paris Aide aux Victimes)**
- Psychotrauma de l'enfant et de l'adolescent **(Paris Aide aux Victimes**)
- L'enfant face aux violences dans le sport **(Comité National des Violences Intrafamiliales)**
- L'expertise amiable et l'expertise judiciaire **(France Victimes)**
- Approche transculturelle de la prise en charge des victimes **(France Victimes)**
- Comprendre le système prostitutionnel pour agir en prévention **(Amicale du nid 78)**
- Trauma et créativité **(ALFEST)**
- 30ème journée de réseau: Approches thérapeutiques et cliniques du TSPT **(Réseau ABC du Psychotrauma)**
- 2ème congrès international de l'Institut Français pour la Justice Restaurative **(IFJR)**
- Construire et coanimer un groupe de parole **(France Victimes)**
- La maîtrise du contrat de travail **(France Victimes)**
- L'indemnisation et les victimes transfrontalières d'attentats terroristes : des adaptations indispensables par rapport à l'extranéité de la situation **(Centre Européen d'Expertise sur les Victimes de Terrorisme)**
- Conférence de Justice Restaurative: approches européennes et pratiques innovantes **(DIAV)**

Les volontaires service civique ont également pu suivre les formations suivantes:

- Prison, Police et Justice
- Premiers secours (PSC1)
- Transition écologique, comprendre et agir

LES LIEUX DE PERMANENCE EN 2023

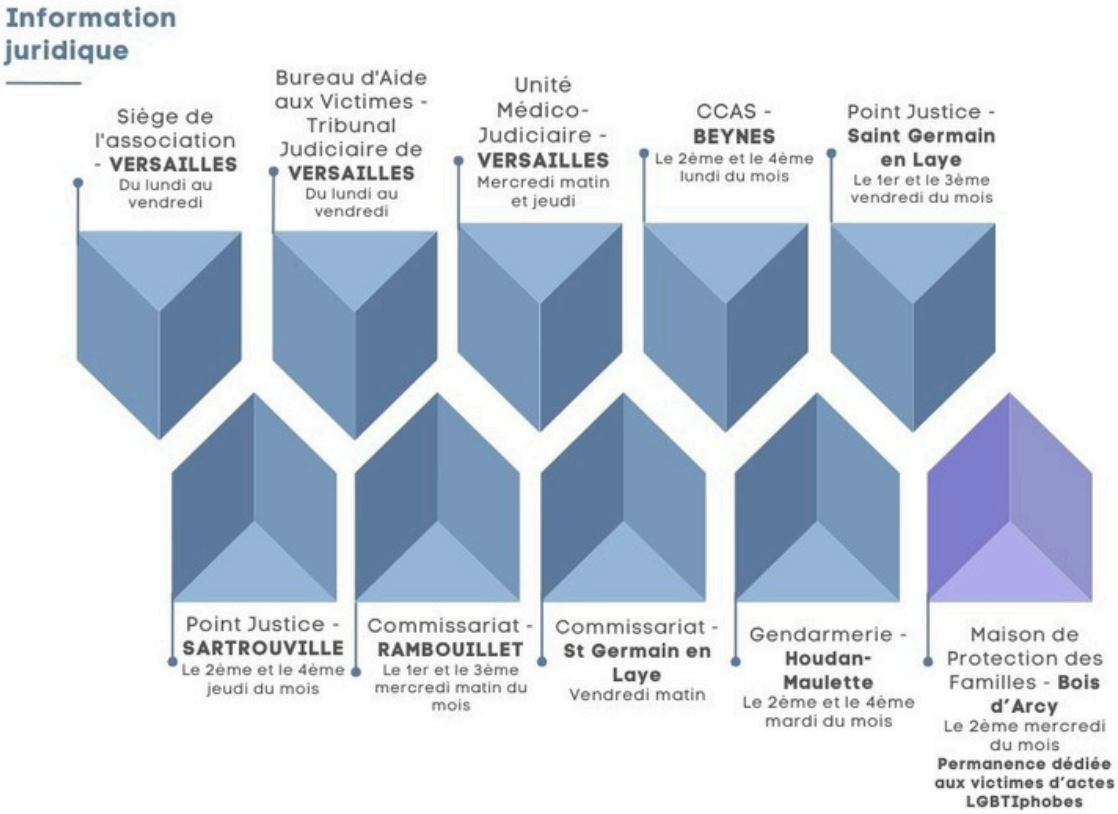

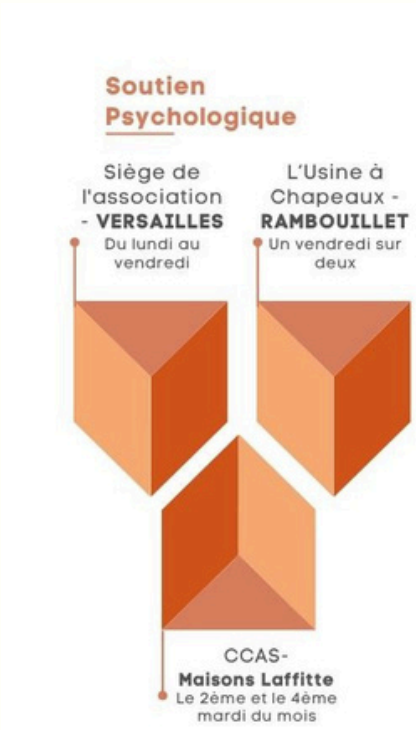

L'ACCUEIL DES VICTIMES EN CHIFFRE

LE NOMBRE DE VICTIMES REÇUES ET D'ENTRETIENS RÉALISÉS

EVOLUTION 2019-2023

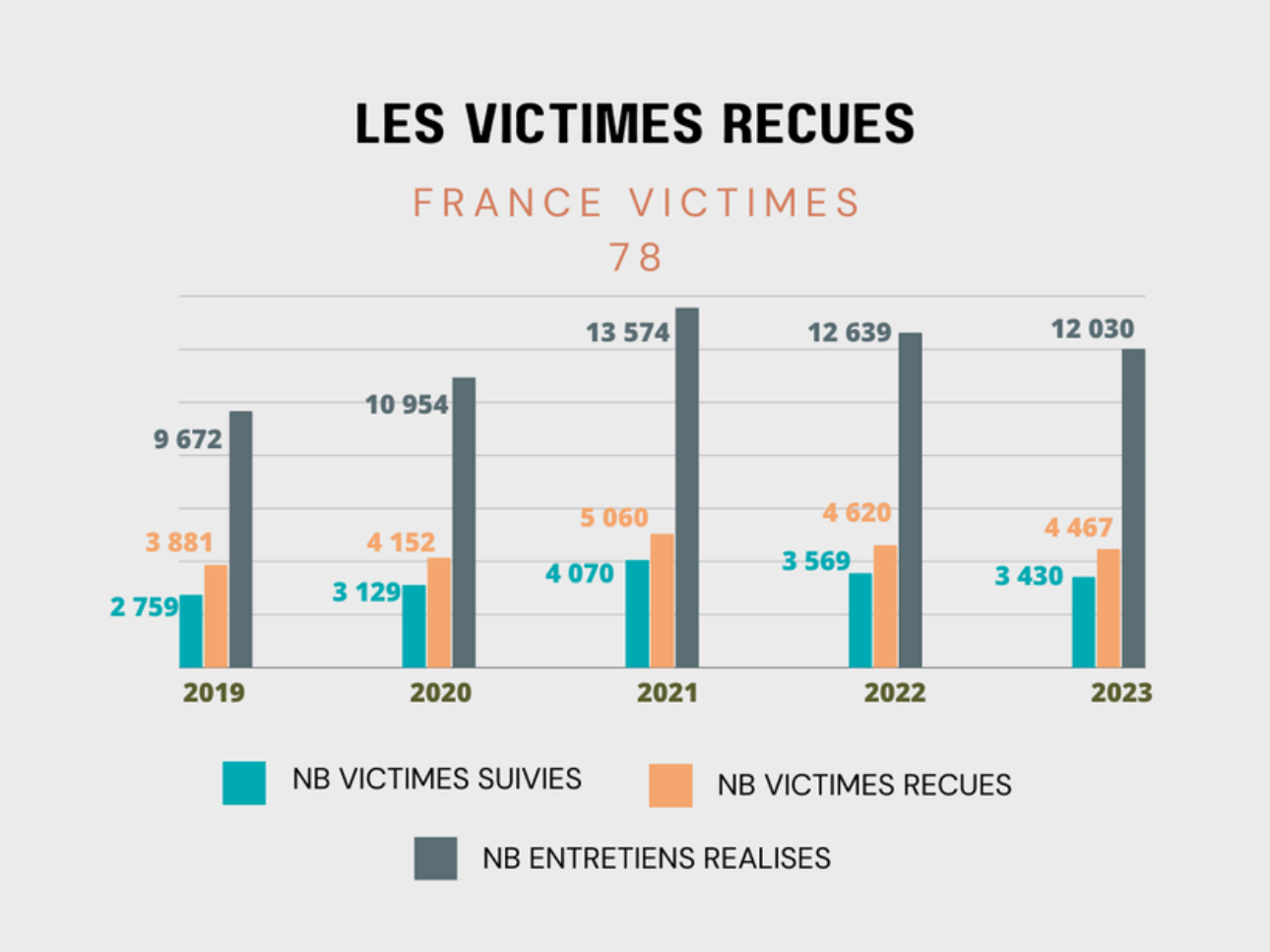

Le nombre de victimes reçues correspond au nombre de victimes d'infractions ayant sollicité l'association en 2023.

Le nombre de victimes suivies correspond aux victimes ayant bénéficié d'au moins deux entretiens, quelle que soit la date du premier entretien.

RÉPARTITION PAR PERMANENCE

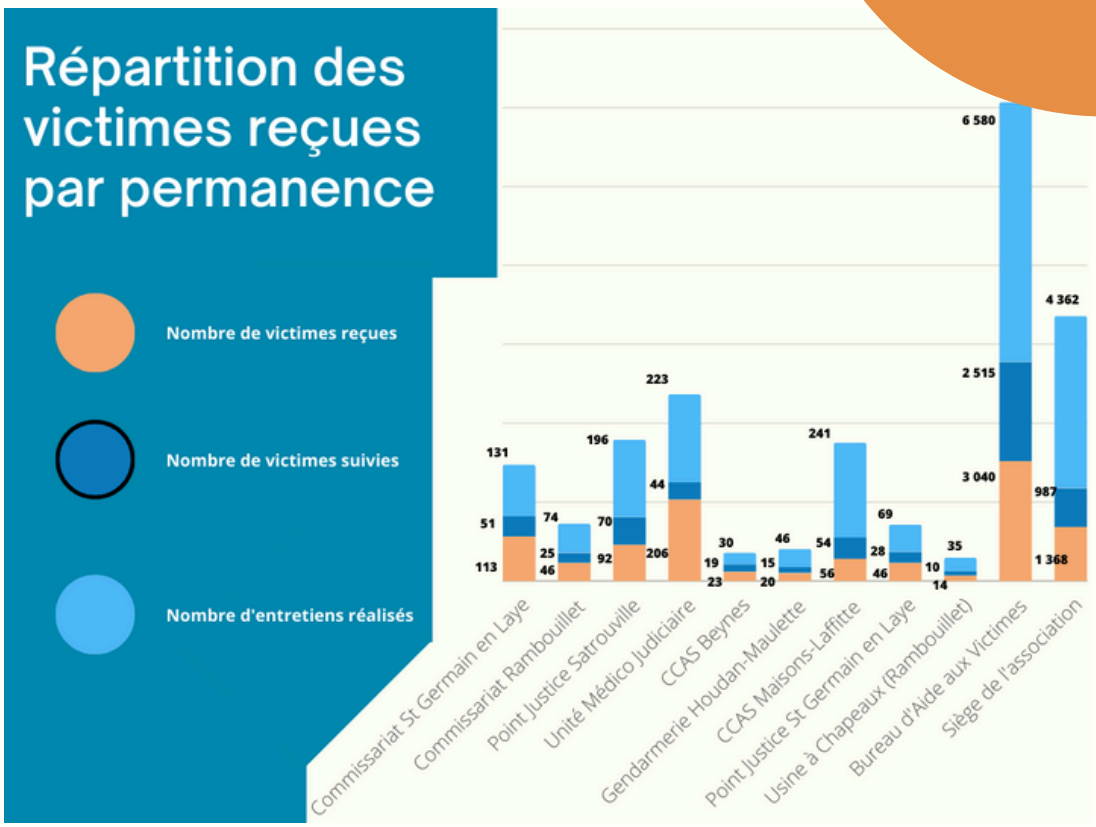

Ouverture de deux nouvelles permanences en 2023, dont la seconde permanence délocalisée de soutien psychologique.

L'ORIGINE DE L'ORIENTATION DES VICTIMES VERS L'ASSOCIATION

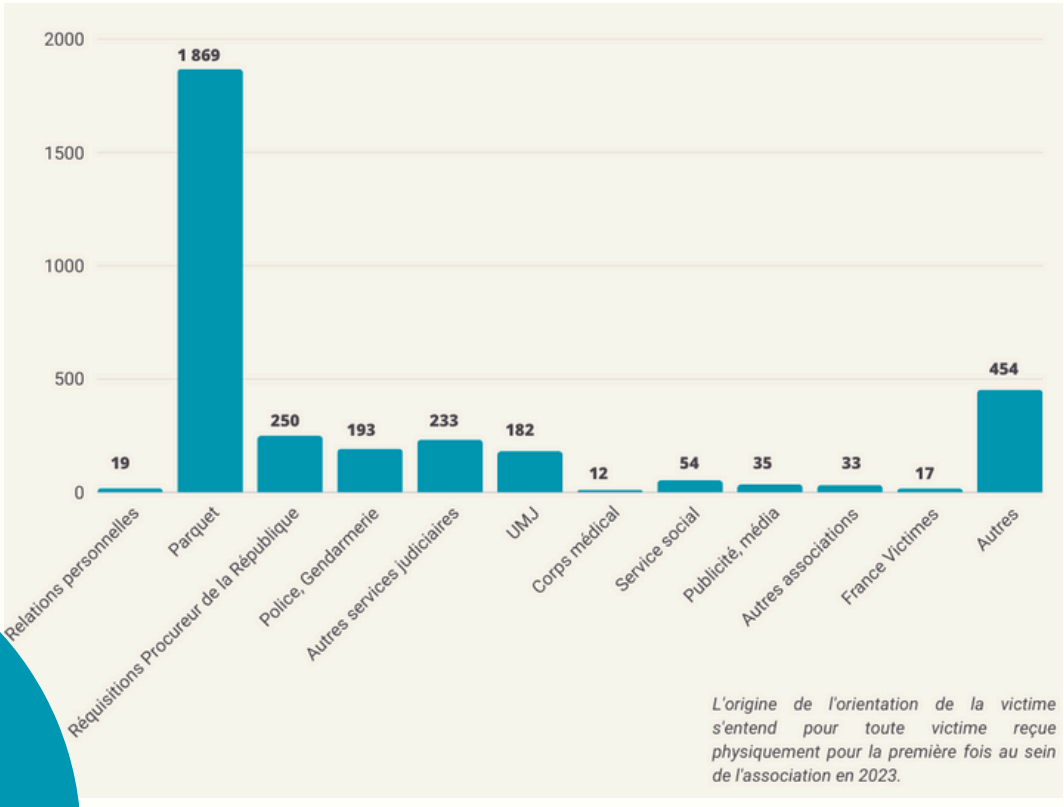

L'origine de l'orientation de la victime s'entend pour toute victime reçue physiquement pour la première fois au sein de l'association en 2023.

LES MODALITÉS DE LA PREMIÈRE DEMANDE

La victime peut nous contacter par elle-même (démarche à l'initiative de la victime 31%), ou l'association la contacte dans le cadre de sa démarche proactive (69%) et notamment :

- **Dans le cadre de notre activité à l'Unité Médico-Judiciaire des Yvelines**, après avoir été examinée par le médecin légiste qui constate ses blessures ou par le psychiatre, la victime est reçue par l'une des trois associations d'aide aux victimes du département. Ses droits lui sont expliqués et à l'issue de l'entretien, l'intervenant lui propose de se rapprocher de l'association d'aide aux victimes la plus proche de son domicile afin de bénéficier d'un accompagnement global et adapté. A ce moment-là, la victime peut préférer que la prise de contact se fasse à l'initiative de l'association.

- **Dans le cadre des saisines adressées par France Victimes**. France Victimes a conclu plusieurs conventions de prestations d'assistance avec des organismes privés, publics ou certains ministères (MAIF, éducation nationale, ministère des affaires étrangères, SNCF…). Les victimes dans le cadre de ces conventions sont orientées vers l'association d'aide aux victimes de leur domicile par le biais d'une « fiche de saisine » dont l'association est destinataire. L'association reçoit également des orientations par la plateforme téléphonique nationale gérée par France Victimes, le 116 006.

- **Dans le cadre des convocations aux audiences,** le juriste au sein du Bureau d'Aide aux Victimes du Tribunal Judiciaire de Versailles, contacte les victimes convoquées aux audiences pour l'informer de son déroulement et de ses droits. Cette proactivité s'est largement développée avec la prise de contact dans le cadre de différents types de convocations (comparutions immédiates [CI], convocations par procès verbal de placement sous contrôle judiciaire [CPVCJ] notamment).

- **Dans le cadre de la proactivité renforcée au Bureau d'Aide aux Victimes**, le BAV est destinataire des rôles d'audiences correctionnelles en amont, permettant d'identifier les victimes qui ne sont pas encore accompagnées par l'association afin de rechercher leurs coordonnées directement dans le dossier pénal et pouvoir ainsi les informer sur leurs droits avant l'audience. Cette nouvelle démarche requiert un temps spécifique en complément du temps de permanence habituel de ce bureau. Une priorité est donnée aux victimes d'atteintes aux personnes, notamment aux victimes de violences intrafamiliales et de violences sexuelles.

  Cette modalité d'action a évolué en courant d'année 2023, l'association ayant signé une convention avec le tribunal judiciaire afin d'avoir accès à PLEX, un système informatisé permettant l'envoi dématérialisé de certaines procédures.

  Ainsi, les procédures dématérialisées peuvent être transmises à la demande de l'association et permet de faciliter l'accès aux informations nécessaires à la proactivité envers les victimes. Cela a d'ailleurs été étendu aux procédures rapides (CI, CRPC Déferrement).

- **Dans le cadre du dispositif de transmission des mains courantes ou des procès-verbaux de renseignements judiciaires par les commissariats de police ou les brigades de gendarmerie** en matière de violences intrafamiliales, les coordonnées de la victime sont transmises à l'association qui contacte la victime pour lui proposer une prise en charge juridique et psychologique.

- **Dans le cadre des mandats judiciaires** (article 41 Code de Procédure Pénale, article 10-5 CPP), l'association peut être saisie par les services du Procureur de la République afin de porter aide et assistance à une victime d'infractions ou afin de réaliser une évaluation de ses besoins en matière de protection. C'est notamment dans ce cadre que l'association est réquisitionnée au titre du dispositif EValuation VIctime EVVI (évaluation, prise en charge et annonce de sortie de détention), mis en place en 2021.

- **Dans le cadre des réquisitions du Parquet National Antiterroriste**, l'association peut être sollicitée afin d'apporter soutien aux victimes d'actes de terrorisme perpétrés dans les Yvelines ou auprès de victimes résidant dans les Yvelines.

- **Dans le cadre de la convention signée avec la Cour d'Assises de Versailles**, l'association reçoit les rôles des audiences d'Assises en amont afin d'identifier et de contacter les victimes convoquées qui n'auraient pas fait connaître à la Cour leur volonté d'être assistée ou représentée par un avocat.

- **Dans le cadre des annonces de sortie de détention dans l'urgence**, l'association a signé une convention avec le Tribunal Judiciaire de Versailles permettant de saisir l'association, via le Bureau d'Aide aux Victimes et une adresse mail dédiée, afin d'informer les victimes de violences conjugales de la sortie imminente (le jour même) de détention. Ce dispositif a vocation à s'appliquer dans les situations où la victime n'est pas représentée par un avocat et n'est pas présente à l'audience au cours de laquelle la libération est décidée.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ENTRETIEN

Les personnes qui s'estiment victimes d'une infraction pénale, sont reçues par un juriste qui établit un diagnostic de sa situation et identifie ses besoins par un accueil et une écoute privilégiée (pourquoi vient-elle nous voir ? quelle est sa situation familiale ? sociale ? professionnelle ? quelles sont les difficultés rencontrées ? quels besoins exprimés ? est-elle en souffrance psychologique ?)

A l'issue de ce premier accueil, le juriste propose selon les besoins de la victime, un accompagnement global et adapté, juridique et/ou psychologique.

N.B Si un entretien porte sur plusieurs contenus, on retient le contenu dominant

LES ENTRETIENS JURIDIQUES

Le juriste informe la victime sur ses droits, le rôle des professionnels de justice, le déroulement de la procédure, les dispositifs d'indemnisation...il accompagne la victime dans ses démarches judiciaires, administratives et privées, en lien avec d'autres professionnels (avocats, éducateurs, travailleurs sociaux...).

Pour répondre au développement des missions attribuées à l'association, nous avons décidé d'augmenter le temps de présence de la juriste à mi-temps de 0,5 ETP à 0,6 ETP au 1er janvier 2023.

Les entretiens juridiques représentent 74% des entretiens réalisés par l'association.

6% des entretiens ont été réalisés par les bénévoles ou les stagiaires de l'association.

LES ENTRETIENS PSYCHOLOGIQUES

Le psychologue travaille avec la victime à l'abaissement des symptômes post-traumatiques invalidants, des conséquences psychologiques liées à l'infraction subie et l'aide à instaurer un nouvel équilibre psychique.

Au regard de la demande croissante de soutien psychologique, l'association a décidé d'augmenter le temps de présence de l'une des psychologue en passant de 80% à 100% à partir de novembre 2023.

Les entretiens psychologiques représentent 19% des entretiens réalisés.

55% des suivis le sont dans le cadre conjugal et intrafamilial

Les entretiens d'écoute et de soutien (indifféremment réalisés par les juristes et les psychologues) représentent 7% des entretiens réalisés.

LE PROFIL DES VICTIMES REÇUES

SEXE ET ÂGE DES VICTIMES REÇUES

	TOTAL	Moins de 18 ans	De 18 ans à moins de 65 ans	65 ans et plus
Femmes	3 052	292	2 534	226
Hommes	1 411	156	1 120	135
Personnes morales	4			

Les femmes représentent 68% du public accueilli en 2023.

Les mineurs représentent 10% du public accueilli en 2023.

LES DIFFÉRENTS TYPES D'ATTEINTES SUBIES

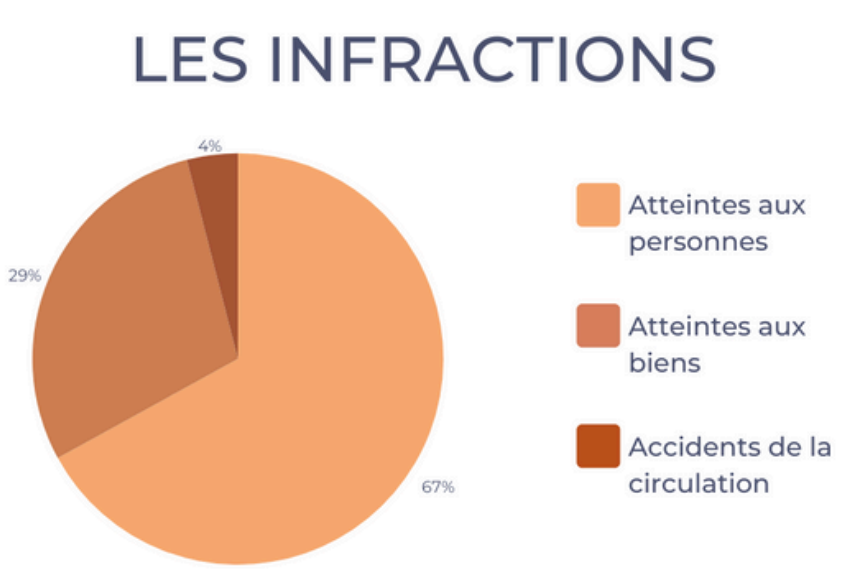

NB: si une personne est victime de plusieurs infractions similaires, seule l'infraction la plus grave sera comptabilisée.

LES ATTEINTES AUX PERSONNES

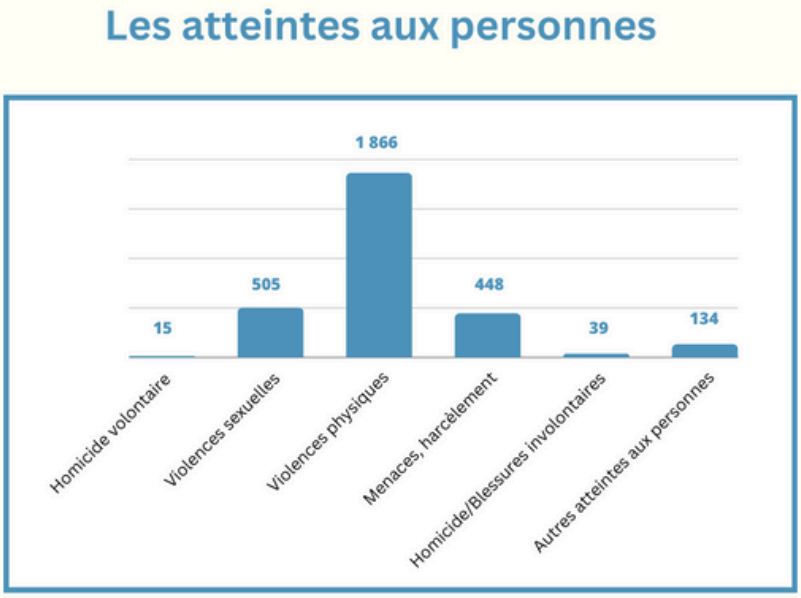

N.B. Dans les autres atteintes aux personnes, sont recensé(e)s l'abandon de famille, les discriminations, les non représentations d'enfant

45% des atteintes aux personnes ont lieu dans le cadre conjugal (en couple ou couple séparé), 12% dans le cadre familial et 5% dans le cadre du travail.

LES ATTEINTES AUX BIENS

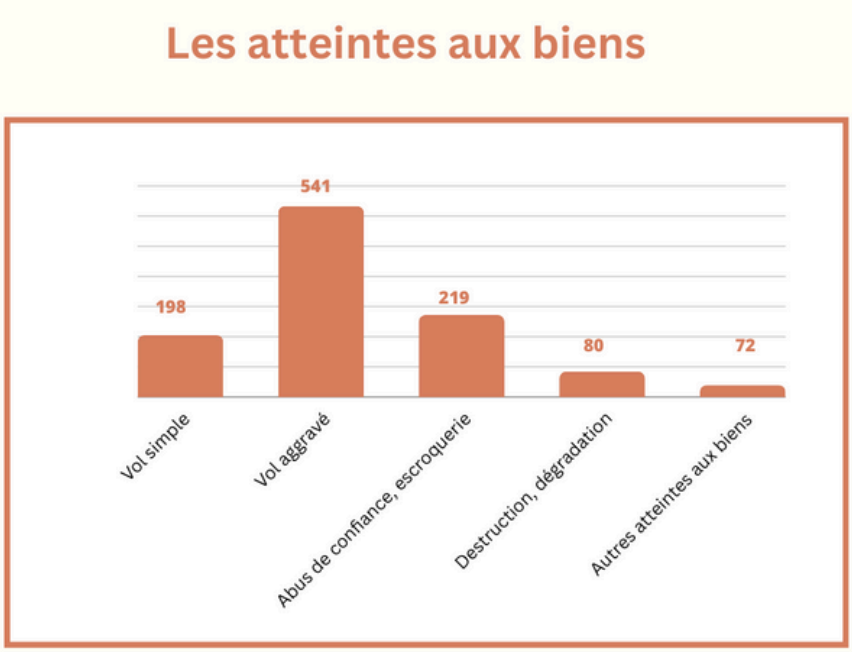

N.B. Dans les autres atteintes aux biens, sont recensé(e)s les tentatives de vol, les utilisations frauduleuses, les recels les usurpations d'identité.

97% des victimes ayant subi une atteinte aux biens ne connaissaient pas l'auteur des faits

LES PROJETS ET ACTIONS MENÉS

LES PROJETS ET ACTIONS MENÉS AU SEIN DE L'ASSOCIATION

LE GROUPE DE PAROLE VIOLENCES SEXUELLES

L'association met en place un groupe de parole ouvert aux victimes de violences sexuelles depuis 2017.

L'objectif de ce groupe est d'évoquer le traumatisme et ses conséquences avec des personnes victimes d'infractions similaires. Il permet d'instaurer un espace de dialogue sécurisé et bienveillant dans lequel les participants peuvent partager leur vécu, puiser de nouvelles ressources et rétablir un lien de confiance avec l'autre.

Le groupe est coanimé par un juriste et un psychologue de l'association.
L'association a pu mettre en place trois groupes en cours d'année 2023.

Ainsi, deux paires de coanimateurs ont pu mettre en place les différents groupes :

- Un premier groupe a débuté en novembre 2022 pour se terminer en mai 2023, coanimé par Mme SUM, juriste, et Mme HERVOIR, psychologue ;
- Un second groupe a débuté en janvier 2023 pour se terminer en juillet 2023, coanimé par Mme SALOMON, psychologue externe, et M. PORTIER, juriste et directeur ;
- Un dernier groupe a été lancé en novembre 2023 et se terminera en mai 2024, coanimé par Mme SUM et Mme HERVOIR.

Une séance de sport (orientée vers le self-défense) est systématiquement proposée (mais jamais obligatoire) au cours du groupe de parole. Ceci est l'occasion pour les participants de reprendre une part active dans leur parcours thérapeutique, en appui du travail effectué dans les séances précédentes.
Cette alliance permet un travail encore plus global, à la fois sur la santé psychique des participants et leur rapport au corps et aux autres (notamment dans leurs relations personnelles et intimes).

A l'issue du second groupe, Mme DESSAINT-CONDE, psychologue, a repris la coanimation du groupe avec M. PORTIER (qui débutera en janvier 2024), la psychologue externe ayant mis fin à son intervention.

L'ACCOMPAGNEMENT AU PROCÈS

L'accompagnement moral et pédagogique des victimes au procès favorise son bon déroulement, complémentaire de celui de l'avocat.

Nous avons développé cette offre de service depuis 2018 avec l'arrivée de deux bénévoles, spécialement formés, ainsi qu'avec l'aide d'un service civique en 2019.

Cette expérience a permis de renforcer cette proposition d'accompagnement, notamment par la mise en place une démarche proactive en appelant en amont les victimes convoquées aux audiences.

L'association continue de faire appel à des volontaires spécifiquement formés pour réaliser cette mission dans le cadre d'un service civique. En 2023, l'association a accueilli Juliette BOUTAULT (d'octobre 2022 à avril 2023) et Hélène CAI (de septembre 2023 à mai 2024).

Le recrutement de la nouvelle volontaire a été particulièrement compliqué cette année, avec plusieurs profils retenus mais qui se sont désistés au dernier moment, expliquant ce temps de "pause" entre mai et août 2023.

Une bénévole, Mme DEMANT, intervient également ponctuellement pour réaliser cette mission d'accompagnement.
De plus, l'association est destinataire de demandes d'accompagnements devant la Cour d'Assises et la Cour Criminelle. Dans ce cas, ce sont les salariés psychologues et juristes qui proposent l'accompagnement aux victimes.

Cette continuité dans la proposition de cet accompagnement individualisé a permis aux victimes de se saisir d'autant plus de ce soutien. Près de 50 accompagnements ont été réalisés en 2023.

LA JUSTICE RESTAURATIVE

La justice restaurative est introduite en France par la loi du 15 août 2014 relative à l'individualisation des peines et renforçant l'efficacité des sanctions pénales.

Depuis 2017, l'association travaille à la mise en place de RDV (Rencontres détenus victimes), de RCV (Rencontre condamnés victimes) ou de médiations restauratives (rencontre en face à face en présence d'un.e animateur.rice).

Mme JAULIN, bénévole au sein de l'association, consacre une journée et demie par semaine à la prise de contact avec les victimes reçues à l'association pour les informer de l'existence des mesures de justice restaurative et pour les préparer à participer à d'éventuelles mesures.

En fin d'année 2022, l'association a pu signer une convention de partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP) des Yvelines. Des entretiens de préparation ont été réalisés en binôme en prévision d'une RDV mais plusieurs auteurs initialement identifiés au sein de la maison centrale de Poissy se sont désistés du projet.

Il a alors été convenu avec le SPIP de redéployer ce dispositif en milieu ouvert et de mettre en place une RCV sur la thématique des violences sexuelles. Cette rencontre s'est déroulée de février à mars 2023 auprès de trois victimes et de deux auteurs.

Cinq séances de groupe hebdomadaires ont été réalisées et une séance bilan a été proposée un mois après la dernière séance.

Le dispositif a été bien investi par l'ensemble des participants, qui ont pu évoquer différentes thématiques (la prise en charge des victimes, le passage à l'acte, les répercussions auprès des proches [des victimes comme des auteurs], les conditions de détention, l'inscription dans le temps des conséquences subies par les victimes).

Madame JAULIN travaille également sur la préparation de plusieurs victimes et auteurs à d'éventuelles médiations restauratives (qu'elles soient directes ou indirectes).

En ce sens, Madame JAULIN a réalisé plus de 70 entretiens auprès de victimes et d'auteurs souhaitant s'inscrire dans un dispositif de médiation restaurative.

Egalement, l'association a entamé un partenariat avec les services de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) des Yvelines dans le cadre de la Justice Restaurative.

Ce partenariat s'est d'abord intéressé à la question de l'orientation du public victime reçu à l'association vers le Pôle de Justice Restaurative de la PJJ, notamment du public reçu au sein du Bureau d'Aide aux Victimes (dans le cadre d'audiences impliquant des mineurs). Une convention a été signée en ce sens en début d'année 2023.

Par la suite, la PJJ a sollicité l'association afin de reprendre les permanences tenues par le CIDFF78 auprès du Pôle JR (l'équivalent d'une demi-journée par semaine), ces derniers n'étant plus en mesure de maintenir ce temps de présence.

Ainsi, depuis septembre 2023, l'association intervient spécifiquement auprès de la PJJ en vue d'aider :

- Au soutien et à l'accompagnement des victimes reçues dans le cadre des dispositifs de Justice Restaurative,
- Au montage et à l'animation directe de dispositif de JR (médiation restaurative ou conférence restaurative), en binôme avec l'un des membres du pôle, au bénéfice, tant des jeunes sous main de justice que de leur victime,
- A la co-animation d'actions visant à la sensibilisation à la justice restaurative au bénéfice des jeunes sous main de justice, des agents de la PJJ,
- A la participation à la supervision clinique mensuelle dont bénéficie le pôle de Justice Restaurative,

Cette action spécifique se couple avec la participation de l'association à des cinés-débats, auprès du public et des professionnels, sur la thématique de la Justice Restaurative. En ce sens, deux cinés-débats ont été réalisés en fin d'année 2023 (une cinquantaine de personnes ont pu y assister).

LA SOPHROLOGIE

Depuis septembre 2020, Mme CHAHI Nora, sophrologue, intervient de façon bénévole au sein de l'association à raison de deux demi-journées par mois afin de proposer un suivi particulier en sophrologie.

Pour permettre la meilleure complémentarité avec le travail des psychologues de l'association, un protocole a été mis en place afin que les psychologues orientent des victimes qu'elles suivent vers la sophrologue.

Les victimes suivies par la sophrologue se sont bien saisies de l'accompagnement et des méthodes et outils proposés ; une réelle évolution a pu être observée pour ces victimes.

Dans un souci d'assurer la continuité du projet, l'association a souhaité rémunérer Mme CHAHI pour ses interventions à partir de janvier 2023.

Plus de 70 entretiens ont été réalisés en 2023 dans le cadre de cet accompagnement spécifique, qui se poursuit en 2024.

LES NOTIFICATIONS DE CLASSEMENT SANS SUITE

L'association a signé une convention en 2021 avec le Tribunal Judiciaire de Versailles permettant à la juridiction de saisir l'association afin de procéder à la notification de décisions de classement sans suite.

Cette intervention n'a pas vocation à s'appliquer à toute victime dont la plainte a fait l'objet d'un classement, mais en priorité aux victimes d'infractions graves et pour lesquelles l'envoi d'un courrier d'information ne peut être suffisant.

L'association reçoit alors la réquisition avec la copie du dossier pénal : cela permet à l'intervenant de prendre connaissance de la procédure, du motif de la décision et de pouvoir ainsi expliquer au mieux à la victime à l'occasion d'un entretien individualisé.

Cet échange privilégié est également l'occasion d'informer la victime sur les moyens de recours possibles suite à cette décision de classement.

En 2023, le dispositif a connu un essor considérable et ce sont plus de 170 victimes qui ont été contactées en ce sens par l'association (contre 80 en 2022).

LA PROACTIVITÉ AUPRÈS DE LA COUR D'ASSISES

L'association a signé une convention avec la Cour d'Appel de Versailles et la Cour d'Assises de Versailles, pour faciliter les démarches auprès des victimes convoquées, ayant fait le constat que des victimes pouvaient se présenter devant la Cour d'Assises sans être assistées d'un avocat et sans connaître leurs droits dans le cadre de l'audience.

Le greffe de la Cour d'Assises transmet ainsi les rôles en amont des audiences, permettant à l'association d'identifier les victimes convoquées qui ne seraient pas assistées par un avocat. L'objectif est de prendre contact avec ces victimes, s'assurer de leur bonne information, les orienter vers un avocat si besoin et proposer un accompagnement à l'audience en fonction. Le greffe est également amené à nous solliciter directement par le biais d'une adresse mail dédiée afin de se mettre en lien avec les victimes convoquées.

En 2023, 7 victimes ont été contactées en ce sens.

L'ANNONCE DANS L'URGENCE DES SORTIES DE DÉTENTION

L'association, à la demande du Tribunal Judiciaire de Versailles, a mis en place un dispositif de saisine élargi (8h-18h) permettant au parquet de solliciter l'association (via le Bureau d'Aide aux Victimes et une adresse mail spécifique - bav.vif@francevictimes78.fr) dans l'urgence lorsqu'un auteur d'infraction est libéré (à l'issue d'une audience en comparution immédiate ou d'un déferrement devant la juridiction) afin d'en informer la victime.

Cette possibilité de saisir l'association dans ce cadre vient compléter l'action déjà mise en place de prévenir les victimes de violences conjugales et intrafamiliales de la prochaine sortie de détention des auteurs (date prévisionnelle de fin de peine à moyen terme via le dispositif EVVI).

Ce dispositif a été mis en place à partir de juillet 2022 et 8 victimes ont été contactées en ce sens en 2023.

LA LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Depuis 2022, l'association travaille sur des appels à projets portés par la DILCRAH (Délégation Interministérielle de Lutte Contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT).

En 2023, l'association est partie du constat qu'il n'y avait pas, ou peu, de lieux de prise en charge dédiés pour ce public dans les Yvelines. Il est donc apparu nécessaire de faire le lien avec les associations nationales spécialisées afin de créer un schéma d'orientation mutuelle facilitée du public, qui n'identifie pas forcément notre association comme lieu ressource.

L'association a ainsi pu rencontrer différentes associations: SOS Racisme, SOS Homophobie, FLAG!, STOP Homophobie, RAVAD, Centre Minkowska, Cesame, Fédération de sport LGBT.

Ces échanges ont permis de faire connaître l'association et de nouer un lien privilégié avec ces associations, souvent en demande d'orientation, notamment sur le volet de la prise en charge psychologique.

Sous l'impulsion de la Maison de Protection des Familles de la Gendarmerie des Yvelines, l'association a pu développer en fin d'année 2023 une nouvelle permanence d'information juridique dédiée aux victimes d'actes LGBTIphobes.

Cette permanence mensuelle a pour vocation de donner une visibilité à cette problématique, d'offrir un espace dédié pour les victimes et de s'assurer, lorsqu'elles souhaitent entamer une démarche, de la bonne qualification des faits (circonstance aggravante).

LA PERMANENCE AVOCAT - COMMISSION VICTIME

L'association accueille depuis cette année une permanence de la commission victime du Barreau de Versailles.

L'objectif de cette permanence (deux demi-journées par mois) est de pouvoir offrir des premières informations et conseils auprès du public accompagné par l'association qui est confronté à des problématiques ne relevant pas du champ d'intervention de l'association (droit pénal).

Ainsi, les avocats proposent des rendez-vous dédiés sur différentes thématiques: droit de la famille, droit des étrangers, droit du dommage corporel, droit de la responsabilité médicale.

Les rendez-vous sont gratuits et les personnes victimes reçues sont au besoin orientées vers les avocats du barreau de Versailles pour un suivi dans la durée.

Cette intervention contribue au renforcement de la prise en charge globale des personnes victimes au sein de l'association.

LES PROJETS ET ACTIONS AUXQUELS NOUS AVONS ÉTÉ ASSOCIÉS

LES EVVI

L'article 10-5 du Code de Procédure Pénale systématise le principe que toutes les victimes fassent l'objet d'une évaluation personnalisée pour déterminer si elles ont besoin de mesures spécifiques de protection pendant le temps de la procédure.

Cette évaluation a pour but d'identifier les besoins spécifiques en matière de protection de la victime du fait soit de ses caractéristiques personnelles, soit de son exposition à des risques de représailles ainsi qu'à des risques de victimisation secondaire.

Une boîte mail dédiée, un protocole d'action et des trames de questionnaires ont été élaborés par les trois associations d'aide aux victimes du département. Une convention de fonctionnement a été signée par l'ensemble des partenaires judiciaires (Cour d'Appel de Versailles, Tribunal Judiciaire de Versailles, les trois associations d'aide aux victimes des Yvelines) en 2021.

Les associations d'aide aux victimes du département reçoivent alors deux types de réquisitions dans le cadre du dispositif EVVI :

- Une réquisition aux fins de réaliser une évaluation : il s'agit là du but premier de ce dispositif qui va permettre de proposer à la victime une évaluation globale de la situation et de préconiser, en fonction, des mesures spécifiques de protection auprès du tribunal ;
- Une réquisition aux fins d'accompagnement de la victime : il s'agit ici, non pas de réaliser une évaluation, mais de proposer un soutien, qu'il soit psychologique ou juridique, à la victime, directe ou indirecte. Cette inclusion permet de toucher le même public que visait le dispositif VGT (Victimes Gravement Traumatisées) auparavant.

Quatre salariés de l'association (directeur, juristes) sont spécifiquement en charge de réaliser ces évaluations.

En 2023, ce sont plus de 140 victimes qui ont été contactées et prises en charge dans le cadre de ce dispositif (à l'échelle du département, ce sont plus de 440 victimes qui ont été orientées vers ce dispositif).

En fin d'année 2021, le dispositif EVVI a évolué afin de répondre aux nouvelles obligations législatives concernant les violences conjugales.

En effet, depuis décembre 2021, le parquet transmet une liste hebdomadaire d'auteurs de violences conjugales incarcérés devant bientôt sortir de détention. Les associations ont alors pour mission d'informer la victime de cette prochaine sortie (par téléphone et par mail).

Un rapport est transmis dans les cinq jours à l'autorité judiciaire qui enverra un courrier d'information lorsqu'il n'a pas été possible pour les associations d'aviser de façon certaine la victime.

En 2023, ce sont plus de 50 victimes qui ont été contactées spécifiquement par l'association dans le cadre de ce dispositif.

LES STAGES DE CITOYENNETÉ ET DE RESPONSABILISATION

L'association anime des stages de citoyenneté mis en place à l'initiative de l'ASSOEDY, Association Socio Educative des Yvelines.

Ces stages s'adressent aux auteurs d'infractions pénales (condamnés le plus souvent pour des faits d'incivilités) afin de les sensibiliser sur l'impact de leurs actes sur des victimes.
En 2023, nous avons participé à cinq stages de citoyenneté.

Depuis novembre 2020, l'association anime des stages de citoyenneté mis en place à l'initiative de l'association ESPERER 95 basée à Pontoise. Le principe est identique à celui des stages mis en place par l'ASSOEDY.
En 2023, nous avons participé à quatre stages de citoyenneté.

L'association coanime, en partenariat avec l'association DIRE 78, des stages de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes mis en œuvre à l'initiative du SPIP des Yvelines.

Ce stage ne vise pas exclusivement les personnes condamnées pour violences conjugales mais de façon plus générale, toute personne pour laquelle le SPIP aura évalué la nécessité de travailler sur ses représentations sociales et sa conception de la relation entre les hommes et les femmes.

En 2023, quatre stages ont eu lieu, dont un en détention.

IDFAV - ILE DE FRANCE AIDE AUX VICTIMES

L'association fait partie d'un rassemblement des associations d'aide aux victimes d'Ile de France depuis de nombreuses années.
Ce rassemblement, inactif depuis plusieurs années, a pu retrouver une activité suite à la sollicitation du Conseil Régional d'Ile de France.

En ce sens, le Conseil Régional a sollicité les associations franciliennes afin de répondre à un marché public visant à créer une permanence d'aide aux victimes dans les locaux du Conseil Régional.
Les associations franciliennes se sont réunies, ont mis à jour l'ensemble des éléments administratifs et ont pu répondre à la demande.

Ainsi, le CLAVIF (Comité Local de l'Aide aux Victimes en Ile de France) a été renommé IDFaV (Ile de France Aide aux Victimes) et a remporté l'octroi du marché public.

L'association est désormais désignée trésorière d'IDFaV et le projet de permanence (juridique et psychologique) débutera en janvier 2024.

LES GROUPES DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL CLSPD

L'association est présente dans le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de plusieurs communes prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance (ville de Rambouillet, Versailles, St Germain en Laye, Vélizy Villacoublay, Villepreux).

LE RÉSEAU REVCO

Un réseau d'entraide pour les victimes de violences conjugales a été créé en 2019 sur Versailles et regroupe des acteurs de différents milieux (social, judiciaire, médical). L'association a intégré le comité de pilotage de ce réseau. Des comités de suivi se réunissent régulièrement pour évoquer des situations de victimes ou des actualités. L'objectif est d'exposer des situations victimes présentant des points de blocage et de voir avec les professionnels des différents secteurs les éventuelles solutions à proposer et à apporter.

L'association a participé à huit comités de suivi en 2023.

LE RÉSEAU VIFTY

Un réseau d'entraide pour les victimes de violences conjugales a été créé en 2021 sur le secteur de Rambouillet (réseaux violences intrafamiliales terres d'Yvelines) et regroupe des acteurs de différents milieux (social, judiciaire, médical). Des comités de suivi se réunissent régulièrement pour évoquer des situations de victimes ou des actualités. L'objectif est ainsi identique au réseau REVCO cité précédemment.

L'association a participé à trois comités de suivi en 2023.

LA CELLULE D'URGENCE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE (CUMP)

Les associations départementales et la CUMP ont signé une convention de partenariat afin de mieux se connaître mutuellement, de faciliter les orientations et d'optimiser la transmission d'information et les interventions de chacun.

Si la CUMP a vocation à intervenir dans l'immédiat, l'association a elle pour mission d'intervenir dans une phase post-immédiate. Cette relation avec la CUMP est dès lors nécessaire afin de fluidifier l'orientation des victimes et permettre une action conjointe cohérente et adaptée.

LE PARADS

L'association participe au comité de pilotage du PARADS (Pôle d'Accès en Réseau Aux Droits Sociaux) qui a pour mission d'améliorer l'accès effectif aux droits sociaux des versaillais pour prévenir les situations de précarité, de favoriser les échanges entre professionnels du secteur social et d'animer le réseau de partenaires pour une meilleure coordination.

LES INTERVENTIONS EXTÉRIEURES

Au cours de l'année 2023, l'association a pu réaliser et participer à des colloques et à des interventions de sensibilisation auprès du public et/ou des partenaires :

- Intervention de sensibilisation pour la journée des droits des femmes: l'association est intervenue au sein de l'hôpital de Rambouillet et de l'hôpital de proximité de Houdan afin de sensibiliser les professionnels de ces établissements sur les violences faites aux femmes.

- Intervention lutte contre les discriminations: l'association est intervenue, à la demande la Préfecture des Yvelines, afin de sensibiliser le personnel de la préfecture sur les conséquences psychologiques liées aux différentes discriminations (racisme, antisémitisme, haine anti-LGBT) et pour informer des démarches à effectuer en tant que victime et/ou témoin.

- Intervention Colloque Violences Sexuelles MYPA: l'association est intervenue dans le cadre d'un colloquer organisé par le réseau MYPA (Réseau Maternité en Yvelines et Périnatalité Active) sur la thématique des violences sexuelles. L'association est spécifiquement intervenue pour évoquer les violences sexuelles dans le cadre intrafamilial en termes judiciaires (formes de violences sexuelles, peines, circonstances aggravantes, prescription) et psychologiques (symptomatologie liée au psychotraumastime, spécificités liées au cadre intrafamilial).

- Intervention CCAS Croissy sur Seine: l'association a participé à un temps d'échange organisé auprès du public au sein du CCAS de Croissy sur Seine. Chaque mois, des résidentes de la ville rencontrant des difficultés sociales se réunissent à l'occasion d'un atelier. L'association a pu intervenir avant cet atelier pour présenter ses missions et préciser l'accompagnement pluridisciplinaire proposé.

- Sensibilisation VIF Tribunal Judiciaire: l'association a été sollicitée, avec les services de police et de gendarmerie, pour intervenir auprès de greffiers du tribunal judiciaire de Versailles afin de sensibiliser ces professionnels sur la question des violences intrafamiliales et la prise en charge des victimes.

- Sensibilisation TAD Grand Versailles: l'association, en lien avec une intervenante sociale en commissariat et la police nationale, a participé à une sensibilisation des référentes VIF du secteur social du TAD Grand Versailles sur la question de l'accompagnement des victimes dans le cadre de la procédure judiciaire et les démarches annexes possibles dans l'urgence (ordonnance de protection notamment).

- Intervention TAD Boucle de Seine: l'association est intervenue auprès d'une soixantaine de travailleurs sociaux du département (secteur Boucle de Seine) afin de présenter les missions de l'association et présenter des clés à ces professionnels pour accueillir au mieux la parole des personnes victimes.

- Nuit du Droit MJD des Mureaux: l'association a participé à un ciné-débat organisé à l'occasion de la nuit du droit sur la thématique de la justice restaurative, afin d'échanger sur les dispositifs mis en place et les apports de telles mesures pour les victimes.

- Forums Santé Mentale (Rambouillet - Vélizy Villacoublay): l'association a été sollicitée dans le cadre de deux forums dédiés à la santé mentale des jeunes. Dans ce cadre, l'association a sensibilisé ce public jeune à la question de la victime, des différentes formes de violences (sexuelles notamment) et sur les conséquences psychologiques qui peuvent être liées à l'infraction subie.

- Conférence Justice Restaurative: l'association est intervenue dans le cadre du colloque de justice restaurative organisé par la Délégation Interministérielle de l'Aide aux Victimes et la Direction de l'Administration Pénitentiaire. L'association a pu, à cette occasion, évoquer son action proactive dans ce domaine et les freins rencontrés dans cette démarche.

- Colloque VIF Les Mureaux: l'association est intervenue, en binôme avec le CIDFF78, au sein d'un colloque dédié aux violences intrafamiliales et organisé par le réseau VIF du département (secteur des Mureaux- ReSPIRe).

- Intervention Base Aérienne Vélizy: l'association est intervenue, en binôme avec le CIDFF78, auprès des professionnels et civils de la base aérienne de Vélizy-Villacoublay afin de sensibiliser sur la question des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales.

- Interview TV78: l'association est intervenue dans le journal quotidien de TV 78 à l'occasion de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes afin d'évoquer la prise en charge de ce public victime au sein de l'association.

- Emissions radio "Radio Sensations": de nouvelles interviews filmées ont été réalisées afin de présenter les missions de l'association, les nouvelles permanences mises en place et d'échanger sur la thématique des violences faites aux femmes et de la justice restaurative.